



## Demande de garde exclusive

Par **0Carole0**, le **24/03/2015** à **21:50**

Bonjour,

Je suis divorcée depuis 2011, avec 3 enfants. Depuis j'ai refait ma vie avec un nouvel enfant. Lors du divorce, une garde dite classique a été mise en place (un week-end sur deux et la moitié des vacances scolaires) cette garde n'a jamais été respectée, il prend ces enfants entre 4 à 6 semaines par an, ne me prévient pas quand il ne les prend pas, ou au mieux 3 jours avant. Pendant longtemps alors que les trajets sont à sa charge, c'est moi qui est fait les trajets, (à la demande des enfants) .

Lors du divorce nous habitons à 20 mn l'un de l'autre. Il est parti habiter à 200km à la demande de sa compagne, et de mon côté suite à cela je suis partie habiter à 250km de chez lui, pour retrouver mon compagnon qui ne pouvait pas s'éloigner pour pouvoir conserver sa garde alternée.

Il ne me prévient pas quand il déménage, quand il change de numéro de téléphone.

La pension alimentaire n'a jamais été payée.

En 2012, il a fait une demande de garde (en échange d'allègement de la pension alimentaire) pour un de nos enfants, ma grande, elle avait 11 ans, il l'a tenu dans le secret. Il ne s'est pas présenté aux deux convocations du JAF, sa demande a été rejeté. Ma fille en a beaucoup souffert.

Je suis passé devant le tribunal le 5/11/2014 pour la plainte que j'avais posé pour le non paiement de la pension alimentaire. Il ne s'est pas présenté.

Le 7/01/2014 ma fille (ma grande 13 ans) avait disparu en sortant la poubelle, elle avait disparu à 17H30, à 18H je préviens son père, la police était déjà prévenu, être 23h30 et minuit, il me demande si je pense que ça pourrait être utile qu'il vienne ? Mais il ne voit pas ce qu'il peut faire de plus que ce que l'on fait déjà ainsi que la police. (il y a 3 heures de route entre chez moi et chez lui). Je lui dis de faire comme il veut. Il n'est pas venu. J'ai signalé son comportement à la police, qui l'a noté dans leur rapport le lendemain quand ma fille est rentrée à 4H30.

Je souhaite changer la garde, et avoir la garde exclusive avec droit de visite et d'hébergement. J'ai fait une démarche auprès de lui en espérant qu'il accepte. Il a refusé. Je pense que je n'aurais pas du faire cette démarche et faire la demande au JAF directement. Je souhaiterais des conseils dans ma démarche et accompagner ma requête .

Je vous en remercie par avance.